



2026/66

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE LIBOURNE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE
GÉNISSAC (GIRONDE)**

DATE DE CONVOCATION 10 AOUT 2026	L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, LE 14 AOUT A NEUF HEURES Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des mariages en séance publique sous la Présidence de Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Maire.
DATE D'AFFICHAGE 10 AOUT 2026	<u>Étaient présents :</u> Madame BOURDAT BRISSEAU Émeline, Madame HENRY Christine, Monsieur LELEU Pascal, Madame BOUCHON PEAUCELLE Isabelle, Monsieur LAPORTE Francis, Madame SATGÉ Daphné
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 6 VOTANTS : 7 QUORUM ATTEINT	<u>Pouvoir :</u> Madame BLIMON Rachel donne pouvoir à Madame HENRY Christine <u>Absents excusés :</u> Monsieur BAGGIO Jean-Marie, Monsieur CHAPUS Benoît-Joseph, Madame PALLUET Laurence, Madame SELIMBAYE Yolen Monsieur LENNE Frédéric, Madame L'HOMME Céline Madame BOUTOULE Émilie, Monsieur ESNAULT Jean-François, Madame PEETERS Stéphanie, Monsieur CARTEYRON Étienne, Monsieur LANSARD RUIZ Pierre, Monsieur ROTA Alexis
<u>OBJET :</u> Adoption d'un contrat de maintenance avec la société e2mi pour l'école numérique	Monsieur LELEU Pascal a été élu Secrétaire de séance. Initialement le Conseil Municipal était convoqué pour le 10 août 2026 à 18 h 00. Le quorum n'ayant pas été atteint à la séance du 10 août 2026, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 14 août 2026 à 09 h 00 (séance tenue sans condition de quorum).



DATE DE CONVOCATION 10 AOUT 2026	Monsieur Pascal Leleu, Adjoint au Maire chargé du parc informatique et de la téléphonie, informe l'Assemblée qu'en 2022, la municipalité de Génissac a doté le groupe scolaire d'équipements numériques en adhérant à un groupement de commandes de matériel et de suivi de l'installation proposé par le syndicat Gironde Numérique. L'école numérique est composée de 2 valises mobiles, soit 16 ordinateurs pour les élèves et 6 ordinateurs pour les enseignants.
DATE D'AFFICHAGE 10 AOUT 2026	Ce projet d'informatisation de l'école a été bien accueilli par l'équipe enseignante, toutes les classes utilisant quotidiennement les outils numériques. Cette opération a été financée à l'aide de subventions d'Etat.
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 6 VOTANTS : 7 QUORUM ATTEINT	La maintenance et le SAV étaient prévus dans le contrat, ces prestations ayant été réglées par anticipation en même temps que la livraison des équipements. Aujourd'hui, le contrat de maintenance qui liait le syndicat à la société PSI est arrivé à échéance. Désormais, la Commune a la possibilité de confier cette prestation à une société de son choix. En vue de garantir le bon fonctionnement de ces matériels, il est nécessaire de mettre en œuvre une nouvelle maintenance. En effet, les tableaux blancs interactifs nécessitent un entretien technique spécifique comprenant notamment le nettoyage des éléments optiques, les réglages de l'image (luminosité, contraste, netteté, couleurs) ainsi que les éventuels recalibrages. Un entretien adapté permettrait d'en préserver la qualité, d'en prolonger la durée de vie et d'éviter des remplacements prématurés.
OBJET : Adoption d'un contrat de maintenance avec la société e2mi pour l'école numérique	Ces interventions faciliteront les conditions d'enseignement et le confort visuel des élèves. Lors de la prise de fonctions de Madame la Maire en 2022, la société e2mi a procédé à la mise en sécurité informatique des services municipaux par le renouvellement de l'intégralité du parc informatique vieillissant et surtout par la mise en réseau des nouveaux terminaux informatiques afin d'assurer la sécurité et la traçabilité des données ainsi que la sauvegarde des informations (mise en réseau, serveur, sauvegardes externes). Aussi, Monsieur Pascal Leleu propose de retenir ce même prestataire informatique local qui a une bonne connaissance de notre environnement informatique et informe des conditions d'exécution et tarifaires du contrat : • Prestation de service informatique contrôle VP ou VPI / stylet / télécommande / recalibrage • Filtre à air • Installations des mises à jour • Dépoussiérage et nettoyage • Montant : 623,75 € TTC / an pour l'année 2026 • Contrat conclu pour une durée de 5 ans Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pascal Leleu,



DATE DE CONVOCATION 10 AOUT 2026	Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, - APPROUVE les termes du contrat de maintenance des équipements numériques de l'école selon les modalités techniques et tarifaires décrites plus haut. - AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à signer ledit contrat avec la société e2mi située 180 route de Grimard 33 670 LA SAUVE et tout document se rapportant à ce dossier pour une durée de 4 ans. - PRECISE que les crédits sont inscrits au budget principal de la Commune de l'exercice 2026 et seront reconduits chaque année. Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits. Pour extrait certifié conforme.  Le Maire, Emeline BOURDAT BRISSEAU Le Secrétaire de séance,  Pascal LELEU
DATE D’AFFICHAGE 10 AOUT 2026	
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19 PRÉSENTS : 6 VOTANTS : 7 QUORUM ATTEINT	
OBJET : Adoption d'un contrat de maintenance avec la société e2mi pour l'école numérique	



Envoyé en préfecture le 14/08/2026

Reçu en préfecture le 14/08/2026

Publié le



ID : 033-213301856-20260814-D202666-DE



Publié le : 17/08/2026 10:03 (Europe/Paris)

Collectivité : Génissac

https://www.mairie-genissac.fr/documents_administratifs/75410